

Léon XIII, qui n'a pas cessé, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'épiscopat, de prêcher aux Irlandais le calme et l'emploi exclusif des moyens légaux, a tout lieu de s'estimer fier de l'heureuse tournure que viennent de prendre les choses, et dont une bonne part de mérite ne saurait lui être refusée.

Nos lecteurs savent déjà par les journaux quotidiens quels sentiments de bonheur ont procuré à Léon XIII les visites du roi d'Angleterre et de l'empereur d'Allemagne, deux souverains protestants. Nous n'insistons pas sur ce double événement, si propre à rehausser l'éclat du Saint-Siège et à pacifier les esprits ; notre éminent correspondant romain ne manquera pas de le raconter et d'en souligner toute l'importance.

Une autre nouvelle heureuse au point de vue catholique, c'est l'organisation d'une faculté théologique à l'université de Strasbourg.

Dans le but de subvenir aux frais de cette faculté de théologie, un budget supplémentaire sera soumis à la délégation d'Alsace-Lorraine, lors de sa prochaine séance.

La nouvelle faculté sera ouverte le 1er octobre 1903 ; elle sera chargée de former les élèves en théologie du diocèse de Strasbourg au point de vue théorique et scientifique.

Le grand séminaire épiscopal continuera de subsister pour l'enseignement pratique des élèves en théologie catholique.

L'installation et l'entretien de la faculté de théologie catholique se feront exclusivement aux frais de l'Etat.

Les habitants de l'Alsace et de la Lorraine doivent vraiment se surprendre à penser qu'ils ont gagné quelque chose à passer sous un régime étranger !

Montréal, 7 mai 1903.